



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines
et des relations sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

BILAN ET RAPPORT DE JURY

**CONCOURS INTERNE DE CHEF(FE) DE TRAVAUX D'ART
BRANCHE PROFESSIONNELLE « RESTAURATION ET
CONSERVATION PRÉVENTIVE »
DOMAINE D'ACTIVITÉ « BOIS »**

SESSION 2014

SOMMAIRE

1 ^{ère} partie : Étude des résultats statistiques du concours interne de chef(fe) de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois ».....	p.4
I. Les références législatives et réglementaires	p.4
II. Le calendrier de la session.....	p.5
III. Les statistiques sur les candidats	p.5
A) Les candidats inscrits.....	p.5
B) Les candidats remplissant les conditions de candidature	p.5
C) Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité.....	p.6
D) Les candidats déclarés admissibles.....	p.6
E) Les candidats présents à l'épreuve pratique.....	p.6
F) Les candidats admis	p.7
IV. L'admissibilité.....	p.7
V. L'admission.....	p.7
2 ^{ème} partie : Le rapport de jury.....	p.9
I. La composition du jury.....	p.9
II. Le calendrier suivi par les membres du jury.....	p.9
III. Les épreuves d'admissibilité.....	p.9
A) Le rappel du texte officiel.....	p.9
B) Les raisons du choix des sujets pour les épreuves d'admissibilité.....	p.10
C) Les observations du jury concernant l'épreuve écrite.....	p.10
1) Le sujet	p.10
2) Les observations sur le traitement du sujet.....	p.10
a) La structure de la rédaction.....	p.10
b) Le fond de la rédaction.....	p.10
D) Les observations du jury concernant l'épreuve orale d'admissibilité.....	p.11
1) Le sujet	p.11
2) L'entretien.....	p.11

E) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale.....	p.11
1) La forme.....	p.11
2) Le fond.....	p.11
CONCLUSION.....	p.11
IV. L'épreuve d'admission.....	p.12
A) Le rappel du texte officiel	p.12
B) Les raisons du choix des sujets.....	p.12
C) Les observations concernant l'épreuve pratique orale.....	p.13
1) La forme de l'entretien	p.13
2) Le fond de l'entretien	p.13
D) Les attentes du jury concernant l'épreuve pratique orale.....	p.13
1) La structure	p.13
2) Le fond	p.13
CONCLUSION.....	p.13
V. Les préconisations sur les épreuves et leur préparation.....	p.14

1^{ère} partie : Étude des résultats statistiques du concours de chef(fe) de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois »

I. Les références législatives et réglementaires

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant obligations droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- Décret n°92-260 du 23 mars 1992 modifié portant création du corps des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture et fixant les dispositions statutaires applicables à ce corps ;
- Décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publiques de l'Etat ;
- Arrêté du 6 novembre 1995 fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux du ministère chargé de la culture ;
- Arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;
- Arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art.

Rappel des conditions pour concourir :

Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année 2014, de quatre années de services en qualité de technicien(ne) d'art.

II. Le calendrier de la session

Arrêté d'ouverture du concours interne : arrêté du 30 septembre 2014

Dates des inscriptions : du 6 octobre 2014, 12 heures, heure de Paris, au 3 novembre 2014, 17 heures, heure de Paris

Arrêté de nomination du jury du concours : 25 novembre 2014

Date de l'épreuve écrite : 3 février 2015

Dates des épreuves orales : 5 février 2015

Mise en ligne des résultats d'admissibilité sur le site des concours du ministère : 12 février 2015.

Dates de l'épreuve pratique : du 13 au 14 avril 2015.

Mise en ligne des résultats d'admission : 4 mai 2015.

III. Les statistiques sur les candidats

A) Les candidats inscrits

14 personnes se sont inscrites sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication.

Nombre de candidats inscrits	
H	F
11	3
Total : 14	

1 personne a demandé un aménagement d'épreuves, à savoir :
- majoration d'un tiers-temps ;

B) Les candidats remplissant les conditions de candidature

13 personnes ont été admises à concourir.

⇒ 3 places sont à pouvoir. Le taux de pression s'élève à 4,33 candidats pour 1 poste.

C) Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité

13 personnes ont été présentes à l'épreuve écrite.

Nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité		Pourcentage de candidats présents aux épreuves d'admissibilité par rapport au nombre d'inscrits	
H	F	H	F
9	2	81,81%	90%
Total : 11		Total : 78,57%	

D) Les candidats déclarés admissibles

9 candidats ont été déclarés admissibles.

Nombre de candidats déclarés admissibles		Pourcentage de candidats déclarés admissibles par rapport au nombre d'inscrits		Pourcentage de candidats déclarés admissibles par rapport au nombre de présents	
H	F	H	F	H	F
8	1	72,72%	33,33%	88,88%	50%
Total : 9		Total : 64,28%		Total : 81,81 %	

Réussite des candidats inscrits et présents à l'admissibilité :

- 64,28 % des candidats inscrits faisaient partie des candidats déclarés admissibles ;
- 81,81 % des candidats présents faisaient partie des candidats déclarés admissibles.

E) Les candidats présents à l'épreuve pratique

9 personnes ont été présentes à l'épreuve pratique.

Nombre de candidats présents à l'épreuve pratique		Pourcentage de candidats présents à l'épreuve pratique par rapport au nombre d'inscrits	
H	F	H	F
8	1	72,72%	33,33%
Total : 9		Total : 64,28%	

F) Les candidats déclarés admis

3 personnes ont été admises sur liste principale et 6 personnes ont été inscrites sur liste complémentaire.

Nombre de candidats déclarés admis		Pourcentage de candidats déclarés admis par rapport aux candidats inscrits		Pourcentage de candidats déclarés admis par rapport aux candidats présents		Pourcentage de candidats déclarés admis par rapport aux candidats admissibles	
H	F	H	F	H	F	H	F
3	0	27,27%	0%	37,5%	0%	37,5%	0%
Total : 3		Total : 21,43%		Total : 33,33%		Total : 33,33%	

Réussite des candidats inscrits, présents et admis à l'admission :

- 21,43% des candidats inscrits faisaient partie des candidats déclarés admis ;
- 33,33% des candidats présents faisaient partie des candidats déclarés admis ;
- 33,33 % des candidats admissibles faisaient partie des candidats déclarés admis.

IV. L'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité a eu lieu le mardi 3 février 2015 en région parisienne.

Les corrections ont été effectuées par les membres de jury les 9 et 10 février 2015 au ministère de la culture et de la communication (site Bons Enfants).

Les auditions pour l'épreuve orale d'admissibilité (histoire de l'art) ont eu lieu le mercredi 4 mars 2015 à la Société Formeret – Espace Vinci, 25 rue des Jeûneurs (75002 Paris).

La réunion d'admissibilité s'est déroulée le même jour, le mercredi 4 mars 2015 au ministère de la culture et de la communication (site Bons Enfants).

Les membres de jury ont déclaré 9 candidats admissibles soit 3 personnes pour 1 poste.

Bilan de l'admissibilité :

Seuil de l'admissibilité : 55 points sur 100.

Amplitude des notes :

- pour l'épreuve écrite : de 5 à 15 sur 20.
- pour l'épreuve orale (histoire de l'art) : de 4 à 17 sur 20.

La moyenne de l'épreuve écrite s'établit à 9,15 sur 20.

La moyenne de l'épreuve orale (histoire de l'art) s'établit à 9,03 sur 20.

V. L'admission

Les auditions pour l'épreuve pratique ont eu lieu du 4 au 6 mai 2015 à la Société Formeret – Espace Vinci, 25 rue des Jeûneurs (75002 Paris).

La réunion d'admission s'est déroulée le 14 mai 2015 au ministère de la culture et de la communication (site Bons Enfants), à la suite des auditions.

Le jury a déclaré 3 candidats admis sur liste principale et 2 candidats admis sur liste complémentaire.

Bilan de l'admission :

Seuil de l'admission : 60 points sur 100.

Amplitude des notes : de 10 à 14 sur 20.

La moyenne de l'épreuve pratique orale s'établit à 12,1 sur 20.

2^{ème} partie : Le rapport de jury

I. La composition du jury :

Le jury du concours interne de chef(fe) de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois » était composé comme suit :

Président : Monsieur Sébastien SÉVERY, conservateur du patrimoine, chargé de mission auprès du directeur scientifique, établissement public du centre des monuments nationaux.

Membres :

- Monsieur Marc-André PAULIN, chef de travaux d'art, responsable de l'atelier de restauration mobilier, service à compétence nationale du centre de recherche et de restauration des musées de France ;
- Monsieur Yves MÉZIÈRES, chef de travaux d'art, chef de service, service à compétence nationale du Mobilier national ;
- Madame Odile MICHEL, chargée d'études documentaires principale, responsable des mouvements internationaux, de la sécurité des œuvres et des projets transversaux, établissement public du musée d'Orsay.

II. Le calendrier suivi par les membres du jury

Les membres du jury ont eu une journée de formation sur les fondamentaux d'un jury de concours (déontologie...) puis une réunion de cadrage avec les organisateurs du concours. Les membres de jury se sont également réunis pour discuter des critères d'évaluation et pour définir les sujets.

III. Les épreuves d'admissibilité

A) Le rappel du texte officiel

L'arrêté du 6 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture définit les épreuves d'admissibilité comme suit :

1. Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport de synthèse à partir d'un dossier et faisant appel à des connaissances relatives aux branches professionnelles (*durée : quatre heures ; coefficient 3*) ;
2. Une épreuve orale d'histoire de l'art correspondant, au choix du candidat, à l'un des domaines d'activité des branches professionnelles fixées par l'arrêté du 6 novembre 1995 susvisé, consistant en un exposé de cinq minutes suivi de questions (*durée totale : quinze minutes ; temps de préparation : vingt minutes ; coefficient 2*).

B) Les raisons du choix des sujets pour les épreuves d'admissibilité

Le jury a choisi un sujet qui soit un véritable sujet de synthèse et qui prenne en compte l'ensemble des compétences demandées à un chef(fe) de travaux d'art : restauration, conservation préventive, capacité à mettre en place un planning, évaluation des moyens... Le cas traité s'appuyait sur un exemple fictif mais plausible, avec un calendrier contraint.

Le sujet était accompagné d'un dossier d'une vingtaine de documents.

C) Les observations du jury concernant l'épreuve écrite

1) Le sujet

Les annales sont disponibles sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Chef-des-travaux-d-art/Annales-et-rapports-de-jury>.

2) Les observations sur le traitement du sujet

a) La structure de la rédaction

Le sujet demandait un réel effort de synthèse. En effet, tous les éléments ne pouvaient être traités de façon exhaustive. Il fallait donc faire des choix en ne perdant jamais de vue l'objectif fixé, à savoir l'ouverture du monument à la visite. Cela a rarement été le cas et il a été visible à la lecture des copies que certains candidats ont manqué de temps. Parfois, certains aspects ont été tout simplement ignorés. À l'inverse, des aspects mineurs ont pu parfois être développés à l'extrême. D'une façon générale, l'évaluation des moyens et la mise en place d'un calendrier ont été traités de façon insuffisante, quand ils l'ont été.

Sans surprise, les copies les plus cohérentes – et les plus intéressantes - étaient celles qui avaient annoncé un plan clair et s'y sont tenues. À l'opposé, trop de copies sont apparues brouillonnes faute d'un véritable plan.

Le jury a également regretté que l'expression écrite ne soit pas toujours satisfaisante.

b) Le fond de la rédaction

Le sujet nécessitait certes d'avoir des connaissances mais surtout de savoir les utiliser à bon escient. L'essentiel de la difficulté pour les candidats était donc d'organiser leurs connaissances de manière rigoureuse, de façon à répondre à la commande (l'ouverture au public d'un château). La plupart des candidats se font focalisés sur les questions de constats d'état et de diagnostics, domaines où ils étaient visiblement le plus à l'aise, alors qu'ils n'étaient qu'une partie de la problématique.

Les contraintes posées dans ce dossier étaient nombreuses mais trop de candidats ont cherché plus ou moins habilement à les contourner voire à ne pas les traiter.

D) Les observations du jury concernant l'épreuve orale d'admissibilité

1) Le sujet

Les annales sont disponibles sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Chef-des-travaux-d-art/Annales-et-rapports-de-jury>.

2) L'entretien

La qualité des entretiens a été très variable, aussi bien sur la forme que sur le fond. Dans l'ensemble, les connaissances étaient insuffisantes ou mal exploitées.

La disparité des notes est telle qu'il est difficile d'en tirer des conclusions. Il est cependant évident que le degré de préparation des candidats était très variable.

E) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale

1) La forme

Le jury attendait un exposé cohérent et argumenté avec une problématique organisée autour de quelques grandes idées.

2) Le fond

Le jury attendait évidemment des connaissances en histoire de l'art mais aussi que le sujet soit replacé dans un son contexte historique et géographique. Concernant par exemple le sujet « Le mobilier au Moyen Age », aucun candidat n'a situé la spécificité du mobilier médiéval par rapport au mobilier antique ou par rapport au mobilier Renaissance. Cela donnait pourtant des pistes intéressantes aux candidats pour traiter le sujet.

À l'inverse, pour le sujet sur les essences exotiques, les candidats ont su enrichir leur propos avec des références historiques (création de la Compagnie des Indes, blocus continental...).

Certains candidats ont également su faire preuve de finesse, en expliquant par exemple le caractère multiforme de l'art nouveau.

CONCLUSION

- Privilégier un plan simple, autour de quelques idées fortes, avec des exemples pertinents, plutôt que de chercher à être exhaustif.
- Visiter des expositions.
- Consacrer du temps à préparer cette épreuve. Il existe de nombreux manuels d'histoire de l'art à la fois accessibles et complets.
- Bien gérer son temps de parole.

- S'entraîner à parler en public et à gérer son stress. Le jury est tout à fait conscient de la difficulté.
- Éviter les impasses sur une période.

IV. L'épreuve d'admission

A) Le rappel du texte officiel

L'arrêté du 6 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture définit l'épreuve d'admission comme suit :

- une épreuve pratique correspondant, au choix du candidat, à l'un des domaines d'activité des branches professionnelles fixées par l'arrêté du 6 novembre 1995 susvisé, consistant en la conception ou le commentaire d'un projet de création, ou d'un projet de restauration et de conservation préventive, ou d'un projet de mise en valeur et présentation de collections, et des modalités de sa mise en oeuvre, faisant appel à de hautes compétences techniques et artistiques (*coefficient 5*).

L'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art définit l'épreuve pratique dans la branche professionnelle « restauration et conservation préventive » comme suit :

- l'épreuve pratique porte, à partir d'un dossier technique, pour chaque métier ;
 - *soit sur un projet de restauration : à partir d'un objet restauré ou à restaurer, le candidat effectuera devant le jury la description des opérations de restauration de l'objet, l'analyse critique de ces travaux et une proposition argumentée des méthodes de traitement préconisées ;
 - *soit sur la préparation ou l'analyse critique d'une action de conservation préventive (emballage, transport, conditionnement, contrôle du climat, de l'éclairage,...)

(durée de préparation deux heures, exposé vingt minutes, questions du jury : quarante minutes).

B) Les raisons du choix des sujets

L'objectif était de proposer des sujets qui soient au plus près de la pratique professionnelle. Les exemples retenus étaient donc de véritables opérations de restauration, menées il y a quelques années. Les sujets proposés aux candidats, en plus d'être des cas concrets, avaient l'avantage d'être bien documentés.

De façon à n'avantager aucun candidat, les sujets retenus viennent d'un établissement dont aucun candidat n'était issu, en l'occurrence le musée d'Orsay.

Les annales sont disponibles sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Chef-des-travaux-d-art/Annales-et-rapports-de-jury>.

C) Les observations concernant l'épreuve pratique orale

1) La forme de l'entretien

Tous les candidats ont respecté le temps imparti à leur présentation du projet. L'entretien qui suivait était là pour revenir sur leurs propositions d'intervention. Le jury souligne, d'une façon générale, la bonne qualité des échanges avec les candidats.

2) Le fond de l'entretien

On peut regretter que les candidats aient souvent hésité à prendre parti pour une solution, se contentant de proposer au jury plusieurs hypothèses.

D) Les attentes du jury concernant l'épreuve pratique orale

1) La structure

Le sujet était une mise en situation qui demandait de proposer une solution. Le jury attendait donc une proposition précise et argumentée. La discussion avec le jury était l'occasion de discuter cette proposition, de la compléter voire de la modifier si le candidat se rendait compte qu'elle n'était pas réaliste.

2) Le fond

Tous les candidats ont su proposer une solution cohérente, quitte à revenir sur leur idée première.

Le jury s'attendait évidemment à des connaissances précises en conservation/restauration. Dans l'ensemble, les candidats ont été plutôt à l'aise dans ces domaines. En revanche, ils ont été moins à l'aise sur les questions de déontologie, qu'il s'agisse des grands principes ou de cas concrets.

On peut également regretter que les candidats aient de telles difficultés à évaluer les moyens et le coût de leurs propositions : temps nécessaire, nombre de personnes, coût financier... Ce sont souvent ces questions d'organisation et de moyens qui ont le plus désarçonnés les candidats. Pourtant, dans le cas d'une œuvre monumentale comme la porte Fourdinois, cela est essentiel.

Les dossiers documentaires qui accompagnaient les sujets ont été insuffisamment exploités. Ils donnaient pourtant des renseignements précieux (matériaux utilisés, historique des restaurations...).

CONCLUSION

- Ne pas hésiter à défendre ses propositions.
- S'intéresser aux principes déontologiques et aux questions qu'ils soulèvent.
- Mieux prendre en compte les contraintes matérielles.

- Se tenir au courant de l'actualité en conservation/restauration.

V. Les préconisations sur les épreuves et leur préparation

Le jury est bien conscient que la périodicité très aléatoire du concours de chef de travaux d'art complique considérablement la préparation des candidats. Cependant, la différence de préparation entre candidats était flagrante. S'agissant d'un concours de catégorie A, on ne peut qu'espérer un minimum d'investissement personnel, dont une partie ne peut être faite que dans la durée : visiter des expositions, lire quelques manuels de base...

Le jury ne peut qu'encourager les candidats à suivre des préparations pour les concours, les bases élémentaires n'étant pas toujours suffisamment maîtrisées. On ne saurait également exagérer l'importance d'avoir des entraînements aux oraux pour les candidats, avec de véritables mises en situation. Trop de candidats perdent leurs moyens en présence du jury, avec pour conséquences d'offrir des prestations en de ça de leur niveau.

La question de la périodicité des concours de chef(fe) de travaux d'art amène aussi à s'interroger sur la cohérence des sujets entre sessions, parfois espacées de plusieurs années. Telle session aura proposée des sujets très spécialisés, telle autre des sujets plus généralistes. Il est parfois difficile pour les candidats d'anticiper les demandes des jurys.

Une des solutions serait peut-être un concours à échéance plus régulière, avec un tronc commun (histoire de l'art, conservation...) et une ou des épreuves propre(s) à chaque spécialité.

Sébastien SÉVERY
Président du jury